

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de London

130, avenue Dufferin, 4^e étage

London (Ontario) N6A 5R2

Téléphone : 800 663-3775

Rapport public

Date d'émission du rapport : 27 août 2025

Numéro d'inspection : 2025-1388-0006

Type d'inspection :

Plainte

Titulaire de permis : Extencicare (Canada) inc.

Foyer de soins de longue durée et ville : Extencicare Tecumseh, Tecumseh

RÉSUMÉ DE L'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : du 25 au 27 août 2025.

L'inspection concernait :

- Le dossier : n° 00153345 – plainte liée aux transferts

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Services de soins et de soutien aux personnes résidentes

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Explication du programme

Non-respect n° 001 Avis écrit aux termes de l'alinéa 154 (1) 1) de la LRSLD (2021)

Non-respect du : paragraphe 6 (12) de la LRSLD (2021)

Programme de soins

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de London

130, avenue Dufferin, 4^e étage

London (Ontario) N6A 5R2

Téléphone : 800 663-3775

Paragraphe 6 (12) Le titulaire de permis veille à ce que le résident, son mandataire spécial, s'il en a un, et toute autre personne que le résident ou le programme de soins désigne reçoivent une explication du programme de soins.

Le titulaire de permis n'a pas veillé à ce que le mandataire spécial d'une personne résidente reçoive une explication du programme de soins lorsqu'un incident s'est produit et a nécessité des évaluations et une surveillance supplémentaires.

Sources : dossiers de la personne résidente, entretiens avec la personne résidente et les membres du personnel.